l'était remis au travail. Il a déclaré au juge que, tandis qu'il mangeait, un homme, inconnu dans le pays, passa dans le sentier bordant le champ de betteraves et lui adressa quelques paroles.

Sucrez vos Fraises avec le

SUCRE BEGHIN

Sucre à Fruits en boîtes de 1 kilo et de 500 gr. 041

ROUBAIX

La R. P. scolaire

Une Lettre ouverte à M. Lebas

Un ouvrier du Nouveau Roubaix, qui connaît bien — pour l'avoir fréquenté — le citoyen Lebas, maire de Roubaix, nous prie d'insérer la lettre suivante :

Monsieur Lebas,

Permettez à une vieille connaissance de quinze années et plus, de vous dire sa surprise et sa déception à la lecture de votre réponse aux camarades Totain et Dancette.

Je vous croyais un tantinet meilleur socialiste.

Vous répondez franchement et c'est très bien. Mais pourquoi diable éprouvez-vous le besoin de paraître plus étroitement radical que le plus haineux et le plus borné des radicaux ?

Serait-ce par hasard que vous éprouvez en toute occasion le besoin de payer votre dette de reconnaissance aux bourgeois sectaires qui vous ont élu ?

Le fils du bourgeois laïque serait-il à vos yeux — depuis que vous êtes maire élu des radicaux — plus intéressant que l'enfant nécessiteux de l'ouvrier catholique ?

Vous nous aviez habitué à espérer le contraire.

Votre lettre, mais elle pourrait être signée du bourgeois radical le plus repu, le plus égoïste, le plus satisfait, le plus rétrograde, le plus antisocialiste.

Mais oui, Monsieur Lebas votre lettre est antisocialiste.

Il y a dix ans, vous n'auriez certes pas admis dans nos milieux ouvriers, que les malheureux ne soient tous traités sur le même pied d'égalité.

« L'Egalité, disiez-vous, c'est le fondement de notre socialisme !

« L'Egalité absolue, voilà ce que nous rêvons. »

Admettriez-vous, à présent, qu'en Belgique, les petits nécessiteux socialistes soient traités en parias par le gouvernement catholique, comme le sont les petits nécessiteux des écoles libres par M. le Maire de Roubaix ?

Vandervelde, le leader socialiste belge, disait il y a quelques années :

« Refuser des secours aux enfants nécessiteux des écoles libres, mais ce serait de la sauvagerie.

« Il ne doit pas y avoir deux poids et deux mesures devant la misère. »

M. Lebas, vous nous avez souvent parlé, à nous, ouvriers de votre quartier, de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen ; vous nous disiez que d'elle datait le premier catéchisme socialiste.

Et vous nous avez souvent répété les premiers principes de cette déclaration.

Vous nous disiez : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses.

Et quand nous vous disions que beaucoup de politiciens socialistes ne respectaient pas ces belles théories égalitaires, vous nous répondiez : « Ceux là, mais ils ne sont pas socialistes ! »

Nous voudrions savoir, M. Lebas, ce que vous pensez aujourd'hui du Citoyen Maire de Roubaix.

Est-il ou n'est-il plus socialiste ? Serait-il devenu et ne serait-il plus qu'un haineux et vulgaire bourgeois radical.

Je vous adresse mon plus démocratique salut.

Un Ouvrier du Nouveau Roubaix.

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal de Roubaix s'est réuni vendredi soir, sous la présidence du citoyen Lebas, maire. Trente-cinq conseillers municipaux étaient présents. M. Coupez s'était fait excuser.

Après les formalités d'usage, on aborde la discussion des rapports des Commissions.

LA SAISON THEATRALE

Après divers pourparlers, les Commissions compétentes ont pris les résolutions suivantes :

L'Hippodrome recevra une subvention de 15.000 francs, dont 1000 fr. pour la tournée Baret et 14.000 fr. pour les représentations lyriques qui devront être au nombre de dix-huit.

Le Fontenoy voit sa subvention portée de 6 à 7.000 fr. C'est M. Paul Douai qui continue à en assumer la direction.

L'ENTRETIEN DES RUES

Sur rapport des 2e et 5e Commissions, le Conseil décide d'utiliser les 70.000 pavés neufs restant à la disposition du service de la Voirie pour assurer l'entretien des rues Neuve, du Pays, Grande-Rue, de la Lys, Philippe-le-Bon, de Menin, St-Antoine, Nadaud et des Ogiers.

90.000 vieux pavés retaillés seront utilisés à la mise en état de la rue de Béthune.

Les autres, au nombre de 68.000, serviront à l'entretien des rues St-Jean, de Flandre, de Naples, de Valmy, Lacroix, du Tilleul, des Ogiers, des Fleurs, Fontenoy, Epeule et Sébastopol.

Sur proposition des mêmes Commissions, le Conseil décide également d'employer 400 mètres cubes de porphyre concassé pour l'entretien des chaussées centrales des boulevards Gambetta, de Reims, Paris, Douai et avenue Lenôtre : 500 mètres cubes de laitier d'aciéries boulevard de Reims, et 300 mètres cubes de cassons de pavés places de la Nation et Carnot.

Le Conseil approuve le projet de répandage de goudron, boulevards de Mulhouse, de Paris, de Douai, de Cambrai, Gambetta.

Le Conseil approuve également les travaux à exécuter rues Montgolfier, de la Basse-Masure, Duflot et d'Oran.

MONT-DE-PIETÉ

Le Conseil approuve la décision du Conseil d'administration du Mont-de-Piété abaissant de 7 à 6 1/2 % le taux de l'intérêt perçu sur les prêts ; donne un avis favorable à un projet de vente d'arbres appartenant aux Hospices de Roubaix.

HOSPICES

Le compte administratif des Hospices pour 1911 s'établit comme suit : Recettes, 944.620 fr. 74 ; dépenses, 936.957 fr. 55, Excédent, 7.663 fr. 19 à reporter au budget de 1912. — Approuvé.

Il en est de même du budget supplémentaire de 1912.

SUBVENTIONS DIVERSES

L'Association amicale des Sourds-Muets du Nord a demandé un subside pour participer au Congrès de Paris. Sur proposition de M. Nys, rapporteur, le Conseil estime qu'il ne peut satisfaire à sa demande.

Par contre, on vote 50 fr. pour les facteurs et 50 fr. pour les agents qui doivent également participer à leur Congrès corporatif ; 50 fr. à l'Amical des Arts, deux médailles au Tir Régional.

Le Club Athlétique Roubaisien se voit refuser un subside pour l'organisation d'une Course à pied.

Le Conseil approuve le projet de marché de gré à gré pour la location d'un mur de la maison Dupureux, rue du Moulin, à une agence de publicité.

AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil donne un avis favorable au marché de gré à gré passé avec M. Arquembourg et Wautier, pour l'installation d'appareils de chauffage et de ventilation dans les bureaux de la Direction du Service des Eaux, et à celui sur l'installation d'un épurateur à l'usine de la Viscourt.

La concession de l'affichage est accordée à la Société l'*Express*, moyennant une redevance annuelle de 3.800 francs.

COMPTABILITE COMMUNALE

M. Delattre présente son rapport sur le compte administratif de 1911.

M. De Brabander prend la parole pour faire observer que l'excédent au 31 mars 1912 n'est que de 98.247 fr. 72. Il accuse Me G. Sayet d'avoir en avril 1912 fait des erreurs dans l'exposé de sa situation financière. Il affirme qu'en fait le budget de 1911 se solde par un déficit de plus de 100.000 fr.

Il profite de cette circonstance pour placer un petit discours-programme financier critiquant l'œuvre accomplie par la municipalité Motte et promettant monts et merveilles pour la démocratie.

Il ne se dissimule pas toutefois que pour satisfaire les appétits qui ne manqueront pas de se faire jour, des difficultés financières surgiront. M. De Brabander annonce que la nouvelle municipalité apportera toute sa sollicitude à l'entretien des bâtiments communaux, des écoles, à l'amélioration des cantines scolaires, au développement des œuvres de solidarité.

TARIF D'OCTROI

Le Conseil approuve les modifications apportées au tarif d'octroi et dont nous parlons d'autre part.

La remise du drapeau au Tir National de Roubaix

C'est demain dimanche, à 10 heures du matin, qu'aura lieu au Stand des Trois-Ponts, la remise « au Tir National de Roubaix » du drapeau dû à la générosité de M. le commandant Despatures, président du cercle militaire de Roubaix, chevalier de la Légion d'honneur.

M. le général Lebas, gouverneur de Lille, a accepté la présidence de cette cérémonie patriotique. L'Union des Sociétés de Tir de France sera représentée par M. Paul Stéphan, chevalier de la Légion d'honneur, secrétaire de l'Union, et la Fédération Nationale des Sociétés de Préparation militaire de France et des colonies, par M. Emanuel Mossé, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Fédération.

Le Cercle Militaire de Roubaix, les sociétés des Anciens Combattants de 1870-71, Anciens sous-officiers, médaillés coloniaux, Anciens militaires des armées de mer, Caisse des Veuves et Orphelins des Vétérans des armées de terre et de mer, les Médaillés militaires, la Fraternité coloniale, Vétérans des armées de terre et de mer, Anciens militaires, les Médaillés militaires, les Anciens Gradés Français, etc., etc.

Les sociétés de gymnastique La Roubaisienne, L'Ancienne, La Gauloise, les Sections de Préparation militaire de Roubaix et des environs, ont donné leur adhésion.

L'excellente et populaire musique des Anciens soldats musiciens Français, toujours dévouée lorsqu'il s'agit d'une œuvre patriotique, prêtera également son concours à cette fête, qui comprendra outre la cérémonie du drapeau, la remise de la médaille de 1870 à nos vétérans, un concours de tir à 200 mètres, offert gratuitement aux candidats au brevet d'aptitude militaire des Sociétés de Préparation Militaire S. A. G. de Roubaix et des environs, enfin une production des différentes section du groupement « Roubaisienne et Tir National réunis » (infanterie, cavalerie, aérostation), ainsi que des autres sociétés de Préparation Militaire invitées à la fête.

Avant et après la cérémonie de la remise du drapeau, le public aura accès au pas de tir du stand où sera disputé le concours offert aux jeunes gens des sociétés de préparation militaire S. A. G., et le grand Concours national et international de tir, qui prend fin le 30 juin.

Toute la population roubaisienne est conviée à cette fête patriotique, qui est appelée au plus grand succès.

La révision du tarif d'octroi

Comme on le verra d'autre part, le Conseil municipal a voté diverses modifications au tarif d'octroi actuellement en vigueur. Ces modifications prévoient création ou augmentation des droits sur :

Vins en bouteilles : 0 fr. 30 pièce.

Comestibles. — Sangliers, cerfs, chevreuils : le droit est porté de 0 fr. 40 à 0 fr. 50.

Saumons, truites, soles et barbues : droit élevé de 0 fr. 40 à 0 fr. 50.

Huîtres : droits portés de 1 f. 50 à 1 f. 75.

Champignons : taxe nouvelle de 0 fr. 25 le kilo.

Volailles : droit élevé de 0 f. 15 à 0 f. 20.

Terrines et pâtés, viandes non truffées : taxe portée de 0 fr. 50 à 0 fr. 75.

Volailles, poissons et gibiers : taxe élevée de 0 fr. 75 à 1 fr.

Combustibles. — Cires et bougies : le droit est élevé de 0 fr. 20 à 0 fr. 25

Matériaux. — Matières agglomérées, pierres travaillées : droit porté de 3 fr. 50 à 4 fr. le mètre cube.

Pierres polies, etc. : droit élevé de 4 fr. à 4 fr. 50.

Chaux hydraulique : taxe portée de 0 fr. 50 à 0 fr. 70 les cent kilos.

Les droits sur les dalles, revêtements, briques cuites en plein air et au four continu sont également élevés.

D'après les estimations de l'adjoint aux finances, ces suppléments de taxe produiront environ 45.000 francs, destinés, dit le rapport, à assurer le fonctionnement et le développement des cantines scolaires.

Une remarque s'impose : c'est qu'en 1912 comme en 1892 ce sont les socialistes qui proposent l'augmentation des droits d'octroi.

L'amour chrétien dans le mariage. — Lettres à des fiancés. — Le mariage, par le Père Monsabré. — LECTURE POPULAIRE, 36, Grande-Rue.

Anciens Sous-Officiers Français. — Le Conseil d'Administration informe les sociétaires qu'il a reçu du président du Tir National une invitation pour assister à la remise du drapeau de sa société.

Les sociétaires sont invités à assister à cette manifestation. Rendez-vous à la gare du Pile à 9 h. 1/2. On peut prendre le tramway (H) qui y conduit. Tenue de ville; insigne de rigueur.

Union Fraternelle des Anciens Soldats Musiciens Français. — La Commission administrative prie tous les musiciens, tambours et clairons ainsi que la Commission civile de vouloir se trouver dimanche matin 23 courant, à 9 h. 1/2, au stand des Trois-Ponts pour la cérémonie qui doit avoir lieu pour la remise du drapeau au Tir National, sous la présidence de M. le général Lebas, gouverneur de Lille.

LA BLANCHISSERIE DE LINGE OTTON-MOCHE, à LOMME (PASSE A ROUBAIX, LE Mardi) 0300

Les Funérailles de M. Henri Bouckaert, dont nous avons annoncé la mort lors de la catastrophe du « Texas », seront, par suite d'un retard du paquebot « Niger », célébrées mardi 25 juin, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, au lieu de lundi, ainsi que nous l'avions annoncé.

Grève de maçons. — Dix ouvriers maçons et manœuvres de maçons de l'établissement Leclercq, entrepreneur, rue du Tilleul, se sont mis en grève. Ils réclament la réintégration d'un ouvrier congédié.

LINGERIE hom. et dames. A la Ville de Roubaix, 33 bis, r. de Lannoy. Choix considérable. 0269-7

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

CHOCOLAT THOMAS LILLE 090

du 21 juin

Mariage. — Joseph Tegedhoff, comptable, rue Voltaire, 13 et Marthe Soubry, modiste, rue Lacroix, 137.

Naissances. — Maurice Penet, rue de la Guinguette, c. Sénécaut, 3. — Angèle Fromont, rue Fourcroy, c. Milescamps, 2. — Françoise Lefebvre, boulevard de Cambrai, 60.

Décès. — Benoit D'hooghe, 75 ans, magasinier, rue d'Alger, c. Catteau, 7. — Alphonsine Nonque, 4 mois, rue d'Arcole, c. Joye, 13. — Vital De Bie, 82 ans, rue Franklin, 54. — Salomon Mahieu, 29 ans, fileur, rue Desaix, 39. — Alfred Dusart, 7 mois, rue de Lannoy, 369.

WATTRELOS

Protection des récoltes. — Les gardes Derreveaux et Brunin ont dressé des procès-verbaux à Lefebvre Henri, 57 ans et Marie Bruyneel, 58 ans, pour les avoir surpris en train de marauder de l'herbe dans les champs de plusieurs fermiers.

— Le garde Brunin a dressé procès-verbal à un gamin, Hern Leman, qui traversait et dégradait un champ de lin appartenant à M. Castel, cultivateur à Tourcoing.

Circulation interdite. — Depuis quelque temps les vélos se permettent trop facilement de circuler sur des trottoirs interdits aux vélocipédistes. D'où procès-verbal par l'agent Fourez à Eugène Hugenet, demeurant à Lille.

WATTRELOS. — du 20 juin. — Naissances. — Remi Vanoosthuyze, hameau du Petit-Paris. — René Aelbrecht, rue Faidherbe, 270. — Hélène Ruysschaert, rue de l'Hôpital.

JAMET, BUFFEREAU et Cie Tous travaux Comptables, 96, Rue de Rivoli, Paris Succursale: 78bis, Bd de la Liberté, à LILLE 0120

CROIX

Accidents de travail. — Un manœuvre, Joseph Cailleau, 19 ans, rue Dampierre, au service de M. Delfosse, est tombé d'un échafaudage et s'est blessé au genou gauche. 20 jours de repos. Docteur Dupré.

— Un frappeur de chez Seynave-Dubocage, Charles Martier, 20 ans, boulevard de La Chapelle, a reçu un éclat d'acier sur la cuisse droite, 15 jours de repos. Docteur Demoulin.

— Un aide-paveur, Emile Duthoit, 25 ans, au service de M. Narcisse Pluquet, s'est blessé au poignet et à la main gauches. 15 jours de repos.

CROIX. — du 21 juin. — Naissance. — Parent Olympe, rue de Colmar, 30.

Publications. — Aendenboom Edmond, soldat à la 6e section, à Commercy et Louise Webber, soigneuse à Roubaix. — Goormachtigh Julien, monteur de chaînes à Wattrelos et Deltombe Philomène, tisserande.

Décès. — Deuneulin Marie, 77 ans, rue des Ogiers, 177. — Bourgois Joséphine, 72 ans, id.

WASQUEHAL

Un cheval dans le canal. — Vendredi soir vers 8 heures, le petit cheval de M. Donatien Bacq, marchand de légumes, place de la République, est tombé dans le vieux canal de Croix, pendant que son maître travaillait dans son jardin.

Celui-ci le vit glisser dans l'eau et avec le concours de plusieurs passants, parvint à le ramener sur la berge.

WASQUEHAL. — Naissance. — Jeanne Liagre, rue Carpeau, au Capreau.

LEERS

Les funérailles d'Albert Destriez, dont nous avons annoncé la mort, ont eu lieu vendredi au milieu d'une affluence considérable. L'émotion de tous disait assez en quelle estime on tenait ce saint jeune homme.

La levée du corps a été faite au domicile du défunt, au Vert-Bois, par M. l'abbé Monteuuis, curé, accompagné de ses deux vicaires. Les jeunes gens du patronage et de la Jeunesse Catholique avec leur bannière et leur drapeau marchaient en tête du cortège. Par une délicate attention, on avait fait figurer la bannière de Saint Joseph que le jeune homme portait lui-même, il y a 15 jours, à la procession du T.-S.-Sacrement; les mêmes enfants qui l'accompagnaient alors tenaient les cordons et un lys.

La messe fut exécutée par la chorale saint Louis. A l'Evangile, M. le Curé, après avoir dit l'émotion produite par la mort prématurée de ce pieux jeune homme, rappela les vertus dont au cours de sa vie il avait donné l'exemple.

Albert Destriez alimentait sa vie chrétienne par la prière et la communion fréquente. Cette foi profonde il la répandait autour de lui et se donnait tout entier aux œuvres d'apostolat. Il exerça sur tous ceux qui l'approchaient, sa bienfaisante influence, n'oubliant aucun de ses devoirs de fils de camarade, d'ouvrier. Les malades et les pauvres étaient ses préférés. La souffrance, joyeusement acceptée, acheva d'annoblir cette belle âme qui « ne semblait pas faite pour la terre et, en partant pour le ciel, entra dans sa véritable patrie. »

Accident de travail. — M. Ernest Devos, 29 ans, tisserand chez MM. Parent et fils, demeurant à la Papinerie, s'est fait une entorse au genou droit en portant une chaîne. 8 jours de repos; docteur Phalempin.

TOURCOING

Il y a quelque chose de changé

La R. P. tronquée que nos amis ont imposée, faute de mieux, aux radicaux, ne tardera pas à conquérir la sympathie générale. Même déformée par l'exclusion d'un parti elle s'imposera.

Un fait qui s'est passé à la dernière séance du conseil le prouve.

Un radical, M. Rollin, avait émis le vœu que « le gouvernement prenne les mesures propres à remédier à la cherté des vivres » et l'Administration municipale par l'organe de M. Leduc, adjoint, avait longuement commenté ce vœu auquel elle donnait la plus chaude approbation.

De son côté le citoyen Pierpont avait obtenu l'adjonction de précisions tendant à la remise des droits de douane jusqu'à concurrence de l'importation de dix millions de quintaux de blé et à la répression de la spéculation.

Un tel vœu rentrait-il dans les attributions du *conseil municipal* ?

Les conseillers s'en remirent à l'affirmation de M. Pierpont et unanimement l'approuvèrent de leur vote.

Tel est le fait.

Notez à présent que M. Rollin et autres conseillers radicaux, auteurs de la proposition, l'avaient écrite, revue, corrigée, fignolée. Ajoutez que M. l'adjoint Leduc, au nom de l'administration, a lu un rapport approbatif du vœu qui avait été mêmement étudié, recopié à la machine à écrire et donné à la presse.

Les radicaux tenaient donc énormément à leur vœu qui, à n'en pas douter était la réponse au « serrez-vous la ceinture » dont il a tant de fois été parlé.

Pourtant on voulut bien oublier le passé et solliciter l'avis du citoyen Pierpont sur la légalité de la proposition. Là-dessus on se fit unanime pour demander d'élargir la ceinture d'un cran.

Depuis, l'administration radicale a compulsé les livres des auteurs les plus compétents sur les questions municipales et a découvert que le vœu de MM. Rollin et consorts qu'elle avait souligné d'un rapport approbatif est illégal.

Il a fallu le petit incident comique entre les radicaux et le chef des socialistes, pour en arriver à faire cette constatation que l'art. 61 de la loi municipale limite la nature des vœux permis à une assemblée communale aux vœux « d'intérêt local ».

Il s'ensuit qu'un conseil municipal ne peut émettre de vœux ni sur les questions politiques, ni même sur les questions d'administration générale ou sur les questions économiques. De nombreuses décisions de justice appuient cette conclusion.

S'il n'y avait pas eu d'opposition au conseil, le vœu des radicaux eut été adopté sans que jamais plus on en entendit parler. Nous nous rappelons, en effet, bien d'autres vœux du même genre, émis au temps heureusement passé de la toute-puissance droniste et approuvés avec d'autant plus d'enthousiasme que leur seul but était de jeter de la poudre aux yeux des électeurs.

ORFÈVRERIE argent et métal argenté
Ve ROMMENS-VANZEVEREN ; 13, Gde-Place 0276

La paroisse N.-D. de Lourdes fête, en ce moment, un double jubilé. Voici 25 ans que son église fut consacrée et que son curé, M. l'abbé Gavelle, vice-doyen, fut ordonné prêtre. De belles et touchantes cérémonies se déroulent chaque matin et chaque soir. Tour à tour chaque groupe des œuvres paroissiales y participe. Ces fêtes jubilaires se clôtureront solennellement le dimanche 30 juin. Mgr Margerin, recteur des Facultés catholiques de Lille, présidera la journée.

L'église de N.-D. de Lourdes, due à MM. les chanoines Simon et Debrabant, fut bénite le 26 mars 1883 par Mgr Monnier et consacrée le 10 juillet 1887 par Mgr Hasley. Plus de 150 prêtres assistèrent à cette cérémonie.

Le superbe sanctuaire, à l'occasion de son jubilé, va recevoir des dons généreux. Onze vitraux seront offerts, représentant l'apothéose de la Vierge de Lourdes. De plus des chapelles s'élèveront dans l'église au saint Curé d'Ars, à N.-D. des Soldats, à saint Louis et à saint Christophe dont le culte est si populaire à Tourcoing.

Paroisse de Saint-Jacques, rue de Roncq, 87. — Nous sommes heureux d'annoncer que, sur le désir des paroissiens de St-Jacques, Monseigneur a bien voulu accorder l'autorisation de faire, demain dimanche 23 juin, à l'issue de la grand'messe de 9 h. 1/2, la procession remise de dimanche dernier.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — A l'occasion de la fête de son glorieux patron, la chorale St-Jean-Baptiste interprétera, demain, à la grand'messe de 10 h., sous la direction de son chef, M. Joseph Vanhoutte, la messe en musique no 1 à 3 voix de J. M. d'Archambeau. Les soli seront chantés par MM. Oscar Petit, ténor; Henri Vercambre, baryton et Albert Degrave, basse, qui chantera également le « Benedictus » de L. Rosoor.

Union Sociale et Patriotique. — Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2 du soir, réunion des adhérents de la section de l'Epinette.

Association amicale des Anciens Elèves des Frères et des Ecoles libres catholiques. — Demain dimanche, de 11 h. à midi, deux commissaires se tiendront au local pour recevoir les adhésions pour l'excursion à Dunkerque le 7 juillet. Le nombre de places étant limité, les sociétaires sont priés de se presser.

Chorale « Les Voltants ». — Demain dimanche, à 11 h. 1/2, à la Ruche des Francs, répétition générale.

—(o)—

ÉTAT-CIVIL DE TOURCOING

du 21 juin

Naissances. — Fernande Bamps, rue Denfert-Rochereau, 121. — Albert Parmentier, rue de Cronstadt, 32. — André Dachet, rue des Acacias, 36.

Décès. — Germaine Carton, 2 7ans, rue de la Tour-d'Auvergne, 1. — Marie Kints, 37 ans, rue Nationale, 122.

Mariages. — Paul Mullier, garde-frein et Louise Guermonprez, tailleuse. — Albert Selosse, teinturier et Germaine Bulteel, soigneuse.

HALLUIN

CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi soir, à 7 heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Defretin, maire.

Vingt-trois conseillers sont présents. M. Declercq est nommé secrétaire.

Nous remettons à demain, à cause de l'abondance des matières, le détail de la séance, nous bornant aujourd'hui à la R. P. Scolaire au point de vue municipal.

LA R. P. SCOLAIRE AU POINT DE VUE MUNICIPAL

Le conseil a approuvé unanimement le rapport suivant présenté par l'administration municipale :

M. Morel, directeur de l'école de la Rouge-Porte, se permet d'appeler la bienveillante attention du conseil sur l'insuffisance des crédits mis à sa disposition pour distribution de fournitures gratuites aux enfants des écoles publiques ; il cite quelques exemples à l'appui et exprime l'espoir que l'on examinera ses observations avec l'intérêt qu'elles comportent.

Le crédit affecté aux fournitures de prix classiques est annuellement de 500 francs; évidemment c'est peu, et le conseil l'a reconnu à maintes reprises en élevant ce crédit, sous réserve que la différence serait partagée entre les écoles communales et libres, au prorata de leur nombre d'élèves. Cette répartition qui aurait permis à tous les enfants de la ville de participer également aux faveurs municipales semblait juste et logique ; cependant elle n'était, paraît-il, pas légale. La préfecture s'est chargée, chaque fois qu'on l'a proposée, de nous le faire connaître.

Comme nous sommes aujourd'hui en présence d'une nouvelle demande, nous allons nous y arrêter puisqu'il semble que la jurisprudence actuelle se montre plus libérale sinon à l'égard des écoles privées, du moins envers les enfants pauvres des écoles.

On cite en effet certains départements où les préfets approuvent des crédits votés par les municipalités pour venir en aide aux enfants indigents des écoles. Puisque ce fait existe, c'est donc que les Conseils municipaux peuvent assister tous les élèves nécessiteux, à quelque école qu'ils appartiennent.

Le tout est d'employer une formule régulière, pour qu'elle ne soit pas rejetée pour vice de forme.

En cette ville, où les enfants pauvres des écoles sont insuffisamment fournis de classiques, il convient, à notre avis, de profiter du droit qu'ils ont d'être secourus par le budget municipal pour voter un crédit en leur faveur. Il est proposé, en conséquence, d'inscrire au budget de 1913 une somme de 1.500 francs, sous la rubrique suivante : « Secours en nature à distribuer par le maire sous forme d'aliments, vêtements, chaussures ou classiques, aux élèves indigents des diverses écoles publiques et privées de la commune ».

De cette façon satisfaction sera donnée, non pas seulement à M. Morel et aux partisans des écoles officielles, mais encore à la partie de la population qui, plaçant ses enfants dans les écoles privées, les a vus, par ce fait même, frappés jusqu'à ce jour d'un ostracisme que rien ne justifie.

RONCQ. — Naissance. — André Prate, rue de Lille.

Tous nos lecteurs nous câblent : Rien de meilleur que le *Chocolat Delespaul-Havez*. C'est vrai ! 090

MOUVAUX

Tentative de meurtre

Depuis un certain temps l'accord ne règne plus entre les enfants D..., frère et sœur. L'année dernière déjà, Narcisse D..., père, se suicida par suite des différends qui existaient dans la famille.

Quelques mois après la mère mourait de chagrin. Mais la paix ne revint pas entre le frère et la sœur. A plusieurs reprises, Narcisse D..., fils, marchand de primeurs à Lille, qui reproche à sa sœur d'avoir été avantagée dans l'héritage de leurs parents, vint faire des scènes, et proféra des menaces de mort envers sa sœur, qui tient un café au Grand Boulevard.

LE DRAME

Jeudi soir, vers 9 heures 1/2, Mlle D... se trouvait dans la salle à manger, en compagnie de plusieurs jeunes filles. Elle vit soudain entrer par la porte de derrière, son frère Narcisse, qui profitant de l'obscurité, s'était introduit dans le jardin.

Avant qu'elle puisse fuir, l'homme tira sur elle presque à bout portant un coup de carabine qui heureusement n'était chargée que de petits plombs à moineau, et la blessa à la tête.

Les cris poussés par les jeunes filles et le bruit de la détonation attirèrent plusieurs voisins, entr'autres Alphonse Barbier, 65 ans, tonnelier, et Firmin Boulzé, menuisier, qui vinrent arrêter le meurtrier. D'autres allèrent chercher un médecin.

Les docteurs Deldalle et Butruille arrivèrent en même temps, et après un sérieux examen purent extraire les plombs qui s'étaient logés dans la tête. Ils estimèrent que 20 jours de repos suffiraient au rétablissement de la blessée.

Pendant ce temps, MM. Grégoire, commissaire, et Dupré, garde-champêtre, vinrent s'emparer du fratricide, et l'emmenèrent à la prison municipale, où il passa la nuit

Narcisse D... qui devait comparaître le vendredi 21 juin devant le tribunal correctionnel pour menaces de mort envers sa sœur, a été transféré à Lille vendredi à midi pour être mis à la disposition du parquet. Il a été écroué à la maison d'arrêt et comparaîtra aujourd'hui.

L'odyssée mystérieuse d'un gamin. — Vendredi soir, M. Delberghe, cafetier à Roubaix, boulevard de Colmar, amenait au commissariat de police de Mouvaux un garçonnet de 13 ans, Jean Sernells, demeurant aux Cent-Maisons.

L'enfant conta au commissaire une histoire qui, au premier abord, paraît assez invraisemblable.

Vers 8 heures du matin, vendredi, il longeait le Grand Boulevard, notant, pour les signaler à sa mère, les endroits où l'herbe poussait en abondance.

Comme il était arrivé derrière le cimetière, un homme et une femme se jetèrent sur lui et le transportèrent dans un champ de seigle, non sans l'avoir bâillonné et ligoté. Alors les mystérieux agresseurs s'enfuirent...

L'enfant pleura, puis s'endormit. M. Delberghe, passant au cours de l'après-midi à la lisière du champ, retrouva le petit.

Qu'y a-t-il d'exact dans cet étrange récit ? L'enquête du parquet nous l'apprendra bientôt sans doute.

Une enfant renversée par un cycliste. — Vendredi, vers midi, la petite fille des époux Vandewynckel, demeurant rue des Ravennes, se trouvait sur le trottoir, à proximité de chez elle, lorsqu'elle fut bousculée par un cycliste qui pédalait sur le trottoir. Tous deux tombèrent dans le ruisseau bordant la route. Le cycliste put se relever avec quelques égratignures ; mais la petite Vandewynckel, qui poussait des cris affreux, a reçu les soins du docteur Butruille, qui constata une fracture des deux os de l'avant-bras gauche.

MOUVAUX. — Publication. — Adolphe Parisis, charron, à Steenwerck et Léonie Vandequëte, piqûrière.

LILLE

Fêtes de Lille

Voici le programme de la 6e journée des fêtes populaires qui auront lieu demain dimanche, et qui seront organisées par différentes sociétés de la ville, sous les auspices de la municipalité :

A 6 heures du matin, place aux Bleuets. — Concours de pinsons non aveugles, sous la direction de la société « Les Cœurs Joyeux ».

A 1 heure, place de la République. — Revue et défilé des sociétés adhérentes au concours international de pêche à la ligne organisé par le Syndicat des Pêcheurs à la ligne du Nord.

A 2 heures, au Grand-Carré, près la porte Saint-André. — Concours de pêche. 2000 francs de prix offerts par la Ville.

Au Stand de la société « Les Carabiniers de Lille », 132, rue des Postes. — Continuation du XXIe concours fédéral de tir. Prix d'honneur donnés par la Ville.

A 3 heures, quai Vauban. — Inauguration des nouveaux locaux de l'Ecole de natation. — Fête nautique organisée par la société « Les Pupilles de Neptune » avec le concours du « Bruxelles-Swimming-Club », du « Swimming-Club de Roubaix » et de « L'Union Sportive Tourquennoise ». — Concert par la fanfare du 16e chasseurs à pied.

A 3 heures, Champ-de-Mars. — Grandes fêtes aérostatiques, vélocipédiques et de gymnastique organisées par le Comité des Sociétés Lilloises en faveur de l'Aviation française. — Départ de dix ballons et ballons captifs. Aéroplanes militaires et aéro captif. Exercices spéciaux par 500 gymnastes ; mouvements des épreuves du concours de Tunis. Fanfare cycliste, 200 vélos. — Concerts par musiques militaires et sociétés musicales lilloises.

UNE BAGARRE autour d'un drapeau

L'INSTRUCTION

M. Delalé a interrogé longuement vendredi après-midi Venant-Pollet, Ernest Cnudde, Maurice Debuyser, Louis Trachez, le lycéen Henri Vesque, inculpés de coups et blessures, a entendu le colonel Proye, Mme Proye, le capitaine Vesque, Mme Vesque, et a confronté les uns avec les autres.

La confrontation a permis au magistrat de connaître d'une façon assez précise les péripéties de la bagarre de lundi dernier.

Cette bagarre fut pour ainsi dire une pièce en deux actes.

Tout d'abord le lycéen Vesque s'approcha du petit Pollet, âgé de cinq ans, et, assure-t-il, lui conseilla de relever son drapeau.

M. Venant Pollet, lui, déclare que le jeune homme bouscula son enfant.

Quoiqu'il en soit, les « Mittes et Mattes » se jetèrent sur le lycéen et le repoussèrent brutalement.

Henri Vesque courut alors vers ses parents, leur dit qu'il avait été maltraité. Déjà le capitaine Vesque, qui était en civil, se dirigeait vers les « bouchonneux » lorsque le colonel Proye lui conseilla : Non, n'avançons pas, laissons-les.

Mais à ce moment — et ici commence le second acte — le colonel aperçut, ainsi que Mme Vesque, un individu qui balayait de l'étoffe du drapeau tricolore la piscine située à l'angle du boulevard Vauban et de la rue Solférino. Indigné, il s'avança rapidement vers le groupe des « bouchonneux » et leur dit : « Messieurs, je suis le colonel Proye, du 43e de ligne, je vous prie de cesser et de respecter ce drapeau. »

A ces mots Venant Pollet, Cnudde, Debuyser et Trachez, qui avaient reconnu dans le groupe le lycéen Vesque, se firent menaçants. Une bagarre éclata au cours de laquelle Mme Proye reçut un coup de revers de main au cou. Henri Vesque, se croyant, a-t-il dit, en état de légitime défense, sortit son couteau et en frappa Cnudde à l'épaule.

Mme Proye a déclaré au magistrat que le coup qui lui avait été porté était un coup très fort, un « coup mortel », a-t-elle dit.

Au cours de la confrontation les témoins n'ont pu affirmer que celui qui avait traîné le drapeau dans l'urinoir fût l'un des quatre « bouchonneux ».

D'autres témoins seront entendus au début de la semaine prochaine par M. Delalé.

Le bruit avait couru un moment que cette affaire allait se terminer par un non-lieu. En l'état actuel de l'instruction il semble difficile que cette solution de conciliation intervienne.

Le prix du pain à Lille. — La plus importante boulangerie de France, « L'Indépendante », 112-114, boulevard Montebello, va distribuer à ses nombreux coopérateurs 13 0/0 de ristourne sur le prix de cinquante centimes le pain de trois livres. Elle leur annonce, de plus, qu'elle n'augmente pas le prix du pain.

Pèlerinage du Long-Chêne

C'est mercredi prochain, 26 juin, qu'aura lieu le grand Pèlerinage annuel à la chapelle de Jésus-Flagellé, au lieu dit du Long-Chêne, dans la forêt de Clairmarais.

Plus de 600 à 800 personnes, venues de toutes les directions, accourent au Long-Chêne, tous les ans à pareille fête ; Saint-Omer y vient en auto, en voiture, en bicyclette, ou en chemin de fer jusqu'à la station de Renescure. La Flandre s'y donne rendez-vous, véhiculée par une foi vaillante, que ni les intempéries, ni la fatigue du chemin ne sauraient arrêter. C'est que rien n'arrête l'élan du cœur dans cette oasis de la forêt, où la nature et l'art se sont entendus pour réaliser le plus poétique lieu de prière.

La récitation méditée du chapelet, et alternée avec les chants commencera à 8 heures et demie ; la messe sera dite à 9 heures à toutes les intentions des pèlerins présents. On s'attend à des Communions nombreuses et ferventes.

Le sermon sera donné par M. l'abbé Lourdan, vicaire de Saint-Denis, à Saint-Omer.

BOURSE DE BRUXELLES

DU 21 JUIN 1912

FONDS D'ETAT, PROVINCES, VILLES

	Ouvert.	Clôt.
Rente 3 %, 2e série	— —	63 —
Bruxelles 1902, 2,50 %	— —	91 75
Bruxelles 1905, 2 % lib.	77 75	77 50
Anvers 1887, 2,50 %	— —	84 75
Anvers 1903, 2 %	75 25	74 50
Gand, 2 %	69 50	69 —
Liège 1860, 3 %	— —	130 —
Liège 1897, 2 %	— —	68 50
Liège 1905, 2 %	— —	— —
Congo lots 1888	— —	79 —

CHARBONNAGES

	Ouvert.	Clôt.
Abhloz et Bon F.	775 —	810 —
Amercœur (mars 1910)	— —	— —
Anderlues (30 septemb. 1910)	— —	— —
Bernissart (1er avril 10)	— —	— —
Bois d'Avroy (4 avril 1910)	— —	689 —
Bois Saint-Ghislain, act. pr.	65 —	65 50
B.-E. Lambusart (2 nov. 1910)	— —	— —
Borinage Central (2 nov. 09)	— —	— —
Charbon. belge (15 avr. 1909)	442 50	447 —
Chevalière à Dour (2 mai 10)	1675 —	1677 —
Ce Furstemberg p. 1er mai 10	— —	190 —
Ce Furstemberg n., 1er mai 09	— —	— —
Conorde (1er mai 1910)	— —	1805 —
Couch. du Flénu, 1er av. 09	— —	— —
Courcelle Nord (1er mai 10)	— —	— —
Espérance B.-F. (2 août 10)	650 —	600 —
Fontaine Lévêque (2 mai 10)	— —	3405 —
Gouffre (14 avril 1910)	— —	1725 —
Grand Buisson (3 janv. 11)	— —	2880 —
G. Machine à Dour (31 d. 08)	— —	3050 —
G. Mambourg (15 mars 1909)	310 —	311 —
Ham-sur-Sambre (1er juin 10)	— —	— —
Hazard (2 mai 1910)	— —	— —
Horloz (3 octobre 1909)	— —	— —
Hornu et Wasmes, 31 mars 10	— —	— —
H. Unies de Charl. (2 n. 09)	745 —	746 —
Kessales (31 mars 10)	1320 —	1330 —
La Haye (31 octobre 1910)	— —	— —
La Louvière-Sart (15 av. 09)	212 —	208 —
Levant du Flénu (31 mars 10)	— —	5175 —
Marchiennes (2 avril 1909)	— —	— —
Mariémont (1er février 1910)	— —	2577 —
Noël Sart culpart (2 nov. 10)	— —	— —
Nord de Charl. (1er juin 10)	— —	— —
N. d. Rieu d. Cœur, 1er d. 08	— —	1250 —
Patience Beauj. (3 août 10)	695 —	700 —
Poirier (1er avril 1910)	— —	— —
Prod. d. Flénu (1er mars 10)	4450 —	4475 —
Réunis de Charl. (1er juin 10)	— —	1875 —
Sacré-Madame (2 mai 1910)	— —	— —
Trieu-Kaisin (1er octob. 1910)	— —	1149 —
Unis-Ouest-Mons (2 avril 10)	1087 —	1188 —
Wilhem-Sophia (1er nov. 10)	— —	530 —
Kalping p. (novembre 1910)	45 —	46 50

METALLURGIES

	Ouvert.	Clôt.
Angleur (3 décembre 1910)	1180 —	1195 —
Aumetz-la-Paix (2 décemb. 10)	— —	933 —
Cockerill (7 novembre 1910)	— —	1940 —
Nicolaïff privil.	— —	— —
— ordinaire (15 mai 09)	— —	— —
Ougrée (3 août 1910)	1600 —	1590 —
Providence Russe (11 oct. 10)	493 50	498 50
Sarrebruck (31 oct. 10)	— —	— —
Sambre-Moselle p. (30 nov. 08)	— —	791 —
Sambre-Moselle o.	302 50	307 50
T. d. Konstatin c. (10 fév. 10)	675 —	676 —
T. d. Konstatin j. —	1985 —	1990 —

ZINC

	Ouvert.	Clôt.
Asturienne (3 juin 10)	— —	— —
Austro-Belge (5 nov. 10)	445 —	447 50
Djebels (1er juillet 10)	— —	160 —
Nebida (1er nov 10)	— —	— —
Nlle Montagne pr. (janv. 11)	— —	635 —
Ne Montgane or. —	— —	427 50
Vieille Montagne (10 nov. 10)	920 —	925 —

DIVERSES ET ETRANGERES

	Ouvert.	Clôt.
All. Dallbusch (15 avr. 10)	— —	1093 —
All. Mine Stolberg (3 juin 10)	— —	— —
All. Zinc de Silésie (7 mai 10)	— —	1460 —
Fé. Métropolitain, 3 juill. 07	— —	637 —
Dniéprovienne (15 janv. 11)	2530 —	2540 —
Koloma (17 juin 10)	— —	645 —
Métal Russ.-Belge 28 fév. 11	1850 —	1838 —

—o—

Change. — Papier français (prix moyen), 100 56 25